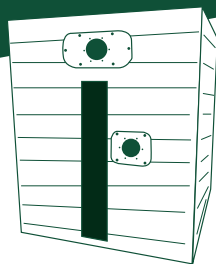


IMPORTANT ! RAMASSAGE DES DÉCHETS

À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2018,
LE VERRE NE SERA PLUS COLLECTÉ
EN PORTE À PORTE



DU NOUVEAU DANS
LA COLLECTE DU VERRE



Le verre devra être apporté dans les
points d'apport volontaire
disposés sur le territoire.



Pays du Neubourg
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de communes du Pays du Neubourg
service gestion et prévention des déchets
1 chemin Saint-Célerin - BP47 - 27110 Le Neubourg
dechets@paysduneubourg.fr - 02 32 24 80 92

POURQUOI CHANGER DE MODE DE COLLECTE ?

Côté réglementation

- ✓ Mise en conformité avec la réglementation (R437) de l'État sur le ramassage du verre.
- ✓ **-** de charges lourdes
- ✓ **+** de sécurité pour les agents de collecte.



Côté technique

- ✓ Qualité de collecte du verre **+**
- ✓ **-** de manipulations lors de la collecte en PAV
- ✓ Service de collecte du verre accessible tous les jours
- ✓ Service accessible à tous : hauteur et accès adaptés aux personnes à mobilité réduite



Côté environnement

- ✓ Performance de collecte **=**
- ✓ **-** de consommations de carburant
- ✓ **-** de passage de camions, ✓ **-** d'émissions de CO2
- ✓ **-** de nuisance sonore ✓ **-** d'impact
- ✓ **-** de kilomètre parcourus environnemental



Côté finances

- ✓ Collecte **-** chère

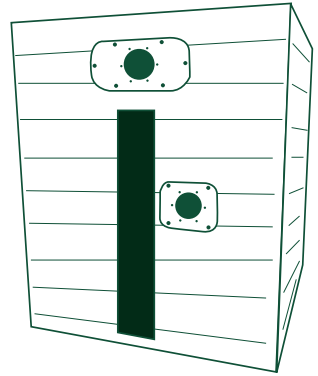


COMMENT BIEN TRIER ?

Videz vos bouteilles ou pots avant de les mettre dans la colonne.

Enlevez les couvercles des bocaux et **les bouchons** des bouteilles.

Le lavage/ rincage des emballages n'est pas nécessaire.



DANS LES COLONNES À VERRE

Je peux mettre



- ✓ des pots en verre
- ✓ des bocaux en verre
- ✓ des bouteilles en verre



Je ne peux pas mettre



- × des miroirs
- × des pots de fleurs
- × de la vaisselle cassée
- × de la porcelaine, faïence, grès, carrelage...



Vous pouvez conserver votre caissette verte pour stocker le verre à la maison et faciliter son transport jusqu'aux points d'apport volontaire.

Mais elle ne sera plus ramassée devant votre maison.

OÙ DÉPOSER LE VERRE ?

Les 36 communes du Pays du Neubourg
seront équipées de colonnes à verre.



Liste disponible en mairie ou à la communauté de
communes du Pays du Neubourg
ou sur www.paysduneubourg.fr

Communauté de communes du Pays du Neubourg
service gestion et prévention des déchets
1 chemin Saint-Célerin - BP47 - 27110 Le Neubourg
dechets@paysduneubourg.fr - 02 32 24 80 92